

La nouvelle hausse des indices de satisfaction

TRAVAIL. Le niveau de formation des employés influe directement sur leur taux de satisfaction au travail. Qui a encore augmenté en Suisse.

PIERRE-HENRI BADEL

En Suisse romande, la part des salariés qui se retrouvent dans la catégorie des satisfaits progressifs atteint 27%, alors qu'il ne dépasse pas 16% en Suisse alémanique, même cette catégorie de travailleurs progresse dans ces deux régions linguistiques. Le niveau de satisfaction générale reste malgré tout toujours inférieur en Suisse romande qu'outre Sarine. Globalement, les détenteurs d'un titre universitaire sont 15% à se montrer plus contents de leur sort que lors de la dernière enquête réalisée sur ce sujet par la cabinet d'étude en ressources humaines Transfert Plus. Du coup, leur taux de satisfaction atteint 31%, soit environ le double de celui des jeunes qui sortent d'une école professionnelle. Sans compter que les détenteurs d'un titre universitaire s'attendent à voir leur situation s'améliorer à l'avenir. Globalement, après plusieurs années d'incertitude, la main-d'œuvre helvétique fait preuve d'une plus grande confiance dans leurs perspectives professionnelles. La

proportion de travailleurs actifs qui ont des plans de carrière ambitieux n'a jamais été aussi élevée depuis 2008, souligne cette étude. C'est surtout dans la classe d'âge des personnes entre 30 et 49 ans que le niveau de satisfaction progressif s'est le plus fortement amélioré, révèle encore cette enquête. Chez les jeunes de moins de 30 ans, il atteint un niveau compris entre un cinquième et un quart. Les satisfaits résignés faisant preuve d'un potentiel d'insatisfaction diffus sont clairement moins nombreux chez les 30 à 49 ans.

On trouve le plus grand nombre de personnes satisfaites stabilisées (42%) dans le groupe des actifs de plus de 50 ans. C'est toujours mieux que dans les classes d'âge inférieures, à savoir dans celles des 30 à 39 ans (36%, en progression de 5%) et chez les 40 à 49 ans qui enregistrent un score de 36%, en augmentation de 2%.

Le groupe des personnes satisfaites stabilisées est nettement plus élevé chez les femmes (41%, en progression de 7%) que chez les hommes (31%, en baisse de 4%). La différence par contre quasiment inexistante pour ce qui est des satisfaits résignés (33% chez les femmes et 31% chez les hommes). Par contre, les hommes reprennent le dessus pour ce qui est du groupe des satisfaits progressifs (à 21%, contre 17% pour ce qui est de la gent féminine). ■

CHÔMAGE: le taux progresse de 0,1 point

Le chômage en Suisse a augmenté en octobre pour le quatrième mois consécutif. Le nombre de chômeurs s'est accru de 2371 à 133.443 personnes, le taux de chômage progressant de 0,1 point par rapport à septembre à 3,1%. La dégradation du marché du travail survenue depuis juillet résulte avant tout de facteurs saisonniers. Elle reflète le recul momentané de l'emploi dans le tourisme, l'hôtellerie-restauration et la construction, a expliqué Boris Zürcher, chef de la Direction du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Les perspectives demeurent fragiles pour l'heure aussi bien aux Etats-Unis que dans la zone euro, même si des nouvelles favorables sont tombées jeudi. Yves Flückiger rappelle ici les bons chiffres de croissance au troisième trimestre outre-Atlantique et la décision de la Banque centrale européenne d'assouplir encore sa politique. – (ats)

Global Economic Risks Swiss Finance Institute 8th Annual Meeting

November 14, 2013, at Credit Suisse Forum Genève

The morning session focuses on global regulatory imbalances and ends in a panel discussion with the participation of:

- Dr. Karen Braun-Munzinger, Senior Advisor Financial Stability, Bank of England
- Patrick Odier, Chairman of the Swiss Bankers Association and Senior Partner of Lombard Odier & Cie
- Urs Rohner, Chairman of the Board of Directors of Credit Suisse
- Moderator – Prof. Harald Hau, University of Geneva and SFI

The afternoon session is dedicated to global economic risks with a special emphasis on three important risk sources, namely interest rate volatility, systemic risk especially in Europe, and the externalities associated with the "financialization" of commodity markets. The afternoon applied session includes a master class on the subject of these risks and ends with a keynote speech of Prof. Roy C. Smith, NYU Stern on "Dilemmas of Risk and Regulation".

More on the program and registration: www.sfi.ch/am2013

swiss:finance:institute

L'entrée historique de la droite radicale

GENÈVE. Le Mouvement citoyen genevois obtient un magistrat au gouvernement.

Le 2^e tour de l'élection du Conseil d'Etat genevois, dimanche, a brassé les cartes au sein de l'exécutif. Créé en 2005, le MCG entre au gouvernement avec l'élection de l'avocat et conseiller national Mauro Poggia. Cette arrivée se fait au détriment de la gauche, qui perd un de ses trois sièges. «C'est un jour historique pour nous et probablement pour le canton», a déclaré le président du Mouvement Citoyens genevois (MCG) Roger Golay. Avec l'UDC, «nous avons démontré que cette force nouvelle peut apporter quelque chose de positif», a-t-il ajouté. Le MCG avait tenté à trois reprises d'accéder au gouvernement cantonal, mais il avait toujours été largement battu. Aujourd'hui, le parti antifranchistes transforme l'essai. La personnalité de Mauro Poggia n'est pas étrangère à ce succès. L'homme apparaît plus ouvert au compromis que le chef historique du mouvement, Eric Stauffer, arrivé dernier de l'élection dimanche. L'ancien PDC est parvenu à capter des voix au-delà de la droite dure. L'arrivée de Mauro Poggia au gouvernement se fait au détriment de la gauche, qui perd un siège dans l'aventure. Alors que les Verts ont limité la casse avec l'élection de leur unique candidat le conseiller national Antonio Rodgers, les socialistes n'ont pas réussi à reconquérir un deuxième



MAURO POGGIA. L'avocat se hisse à la septième place du classement. Et fait entrer son parti à l'Exécutif.

siège à l'exécutif. Seule la députée au Grand Conseil Anne Emery-Torracinta a passé la rampe dimanche. Son collègue de parti, le conseiller administratif de Vernier Thierry Apothéloz, a mordu la poussière en échouant à la huitième place, juste derrière Mauro Poggia. La gauche sera ainsi représentée au nouveau Conseil d'Etat par une socialiste et un Vert. Malgré le recul de la gauche, le président du PS Romain de Sainte Marie relève qu'avec un Parlement constitué de trois blocs, le Conseil d'Etat devra construire ensemble des majorités pour faire passer chaque projet. La présidente des Verts Emilie Flamand-Lew salue de son côté le beau score d'Antonio Rodgers. L'Entente bourgeoise, quant à elle, conserve quatre représentants à l'exécutif, malgré le désaveu subi par la libérale-radical Isabel Roachat. La conseillère d'Etat sortante

n'est arrivée que neuvième, très loin derrière ses deux collègues PLR Pierre Maudet et François Longchamp, qui constituaient pourtant de formidables locomotives. Pierre Maudet a été plébiscité dimanche par les électeurs, récoltant 4000 voix de plus que François Longchamp. Les deux sortants seront sans conteste les hommes forts du nouveau Conseil d'Etat, dont ils devraient se disputer la présidence. L'ancienneté pourrait plaider en faveur de François Longchamp, à qui il revient de diriger les discussions sur la future répartition des départements. «On ne peut pas gagner à tous les coups», a fait remarquer Isabel Roachat sur le plateau de la télévision locale Léman Bleu. La conseillère d'Etat, qui a été pénalisée par les dossiers relatifs à la sécurité jusqu'à la reprise du département par Pierre Maudet et souffert d'un déficit de communication durant tout son mandat, a indiqué que son engagement politique pourrait prendre d'autres formes. Alors que le PLR a perdu des plumes, avec une aile libérale qui n'est plus représentée au gouvernement, le PDC avait en revanche de quoi sourire dimanche. Ses deux candidats, le maire de Bernex Serge Dal Busco et le conseiller national Luc Barthasat ont été brillamment élus, trasant la troisième et quatrième places. – (ats)

L'issue très praticable à l'excès réglementaire

PROFESSIONS LIBÉRALES.

Le droit de veto parlementaire sur les ordonnances permettrait de modérer l'arbitraire de l'administration fédérale.

PIERRE BESSARD

Dans quelle mesure les professions libérales sont-elles encore libérales? Les charges administratives, la fiscalité, les atteintes au secret professionnel et même l'expansion des tâches de l'Etat sont toutes des préoccupations des 17 associations qui forment l'Union suisse des professions libérales (présidée par le conseiller aux Etats démocrate-chrétien soleurois Pirmin Bischof), réunie en fin de semaine dernière à Berne.

Les perspectives sont également troublées par la libre circulation en Europe, qui pose des problèmes d'équité dans les conditions d'exercice, ou encore la politique de la formation, qui ne tient pas toujours suffisamment compte des intérêts des professions libérales. Sur un point, cependant, la situation pourrait se dénouer. Du moins dans sa perception. Le

Conseil fédéral doit en effet publier, le mois prochain, un rapport sur les coûts de la réglementation des entreprises. Pour les professions libérales, ce sera l'occasion de demander des mesures concrètes pour réduire le fardeau de la bureaucratie. Le problème est épineux dans un pays où les lois s'adoptent sur la base de consensus relativement larges, suite à des procédures de consultation extensives: il n'est pas si facile de remettre en cause des décisions qui sont censées avoir pris en compte tous les points de vue. Un instrument jusqu'ici sous-estimé pourrait néanmoins refaire son apparition dans le débat politique: le droit de veto (ou d'approbation) des ordonnances par le Parlement. L'activisme législatif en progression constante du Conseil fédéral (ou plus précisément de son administration) pose un problème toujours plus pressant. Pour Urs Stoffel, membre du comité central de la Fédération des médecins suisses (FMH), c'est surtout là où le bât blesse, et moins dans la législation à proprement parler. «Dans le domaine médical, les ordonnances sont un fléau qui nous restreint de façon disproportionnée dans notre liberté d'exercer»

Le droit de veto parlementaire sur les ordonnances n'est pas inédit. Une fois de plus, c'est un canton qui en est le précurseur, en l'occurrence Soleure. Selon la constitution soleuroise, 25 membres du Conseil législatif (sur 144) ont 60 jours pour s'opposer par écrit à une ordonnance du gouvernement. Si la majorité (sans autre précision) du Conseil approuve l'opposition, l'ordonnance est renvoyée au gouvernement. La solution soleuroise semble être l'une des solutions possibles pour modérer l'arbitraire des fonctionnaires (souvent orientés idéologiquement très à gauche, en particulier dans les assurances sociales ou les questions environnementales). L'expérience soleuroise montre que cet instrument fonctionne: il ne surcharge pas le Parlement et ne menace pas le rôle exécutif du gouvernement. Seules les ordonnances dans lesquelles le gouvernement interprète trop largement la base légale ou édicte des dispositions dans des domaines que la loi ne prévoyait pas qu'il réglemente sont en général renvoyées. Ce pourrait être une issue au niveau suisse. ■

Exportateurs très optimistes

GENÈVE. Climat global satisfaisant pour les entreprises selon l'enquête conjoncturelle annuelle de la CCIG.

La marche des affaires est jugée satisfaisante pour une majorité d'entreprises du canton de Genève, selon l'enquête conjoncturelle annuelle publiée par la CCIG. Ce sont les entreprises exportatrices qui sont les plus optimistes. Pour les six prochains mois, une majorité des entreprises interrogées par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) estime que leurs affaires seront satisfaisantes (52%), tant dans l'industrie que les services. Seules 16% s'attendent à un premier semestre 2014 médiocre.

L'an dernier à la même époque, ces taux étaient respectivement de 47% et 25%, soit un climat légèrement plus optimiste. En 2012, les entreprises qui prévoient la meilleure marche des affaires étaient les non-exportateurs. La situation s'est inversée.

Les plus optimistes sont les entreprises qui exportent de 21% à 79% de leur production. «Les entreprises ont une bien meilleure visibilité que l'an dernier et l'exportation entraîne l'économie genevoise plus nettement», a déclaré Philippe Meyer, membre de la direction de la CCIG. Pour les salaires, la hausse s'est fixée en moyenne pondérée selon la taille des entreprises à 1,5% (1,4% dans l'industrie, 1,6% pour les services). Pour 2014, la prévision est inférieure, soit de 1,2% en moyenne, avec une hausse légèrement plus forte dans l'industrie (1,4%) que dans les services (1,2%).

La CCIG souligne que, depuis 3 ans, les hausses de salaires sont modestes, notamment en raison des difficultés dans le secteur bancaire, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat. Les effectifs du personnel n'augmenteront que très légèrement en 2014 dans le canton. L'enquête a aussi porté sur la main-d'œuvre étrangère. Sans surprise, plus l'entreprise est grande, plus elle compte d'employés étrangers. Mais seuls 17% des employés étrangers viennent d'en dehors de l'Union européenne, un taux légèrement supérieur à Vaud (15%). – (ats)

MIGROS: augmentation des salaires

Migros va augmenter sa masse salariale entre 0,6% et 1% au 1^{er} janvier 2014. Le numéro un suisse du commerce de détail va relever dans la foulée le salaire brut minimum des employés sans formation à 3800 francs. Les employés au bénéfice d'une formation professionnelle bénéficieront d'une hausse des salaires minimums de 100 francs, a indiqué Migros dans un communiqué. Les collaborateurs au bénéfice d'une formation initiale de quatre, trois ou deux ans toucheront respectivement un salaire brut moyen de 4200, 4000 et 3900 francs. Le résultat de l'accord vaut pour l'ensemble des membres du personnel soumis à la Convention collective nationale de travail du groupe Migros.